

## Circulation et Sécurité Routière - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal du groupe «Les Verts Besançon-Écologie»

**M. NACHIN :** Je crois que les problèmes restent les mêmes. Tant qu'on n'a pas trouvé de solution, nous serons obligés d'en parler même si c'est à une heure tardive, j'en suis désolé pour mes collègues.

Je voudrais tout d'abord signaler le bilan des huit premiers mois de l'année 1990 en ce qui concerne les accidents de la circulation dans l'agglomération de Besançon. Il y a eu pendant les huit premiers mois de l'année une augmentation de 21 % des accidents corporels, une diminution de 8 % des blessés graves mais une augmentation de 14 % des blessés légers et le total des blessés a augmenté de 8 %, c'est-à-dire qu'il y a une tendance qui est inquiétante à l'augmentation du nombre des accidents, 21 %, ainsi que celle du nombre des blessés, 18 %.

En ce qui concerne le nombre des tués il y a une baisse sensible puisqu'il passe de 8 à 6. Je rappelle que pour les quatre premiers mois de l'année, le nombre des tués avait été de 5 dont 4 piétons, donc il s'agit de problèmes graves.

Je voudrais rappeler face à ce bilan qui n'est pas très encourageant et qui montre peut-être une certaine inefficacité de l'opération «le Doubs roule tout doux» qui a coûté très cher à la Municipalité et au Département, je voudrais face à ce bilan présenter très sommairement tel qu'il a été présenté dans la presse, le bilan tiré par la Municipalité de Strasbourg après cinq mois de limitation de vitesse à 50 km/h dans l'ensemble de la communauté urbaine de mars à juillet. On enregistre une chute du nombre des accidents de 18 %. On constate une plus grande fluidité du trafic et une diminution de la pollution, même si dans le même temps le nombre des contraventions a augmenté de 34 %.

Alors j'avais demandé à M. le Député-Maire -ce sont les chiffres qui ont été publiés dans la presse, moi je ne suis pas allé à Strasbourg pour vérifier !- de me dire quelle suite il avait envisagé de donner aux dix propositions que nous avons faites lors d'un Conseil Municipal du mois d'avril.

Premièrement où en est la réalisation des parkings de dissuasion aux entrées de la ville, c'est une promesse qui avait été faite en 1983 avant les élections municipales, je voudrais savoir où on en est, où on en est en ce qui concerne la mise en place de transports en commun confortables, nombreux et non polluants entre les communes de la périphérie et celle de Besançon.

Troisième point : je voudrais savoir où en étaient les propositions que nous avons faites concernant la réhabilitation de la voie de chemin de fer entre Besançon et Devecey.

En quatrième lieu, je crois que la question est réglée pour celle-ci, c'était l'abandon définitif du projet d'une autoroute européenne E 23, je crois que vous avez répondu par avance.

La mise en chantier du tunnel sous la Citadelle, je pense que ça va se faire mais avec des délais plus longs que ceux qui étaient prévus au départ. Je voudrais savoir quelles sont les démarches que vous avez faites et en particulier si la Ville de Besançon adhère à l'association pour l'ouverture d'un échangeur sur l'A 36 dans le secteur de Marchaux.

Enfin en ce qui concerne la limitation de la vitesse à 50 km/h dans l'agglomération de Besançon, vous vous étiez montré favorable à cette proposition ; je voudrais savoir quelles sont les mesures que vous avez prises qui vont dans ce sens, et les moyens mis en œuvre pour que ces limitations de vitesse soient effectives. En ce qui concerne la piétonnisation du centre-ville, quelles sont les propositions que vous avez faites dans ce sens-là.

Pour la réalisation de pistes cyclables, vous vous étiez engagé à faire étudier par vos services la réalisation de pistes cyclables dans Besançon, alors je voudrais savoir où en sont ces études pour lesquelles d'ailleurs je constate qu'il n'y a pas eu de crédits votés, alors que pour beaucoup d'autres études des crédits importants le sont, en particulier par exemple pour le plan de jalonnement il y a des crédits très importants.

Enfin en ce qui concerne la passerelle de Planoise, j'ai noté que l'un des arguments que vous aviez utilisés ou que vos services avaient utilisés c'est que cette passerelle comporterait 35 marches et qu'elle

serait dissuasive. Or j'ai eu la curiosité d'aller compter les marches de la passerelle du boulevard Diderot en face du Lycée Saint-Paul et il y a exactement 35 marches et je n'ai pas du tout l'impression que cette passerelle ne soit pas utilisée. J'y passe régulièrement et je vois qu'il y a beaucoup d'élèves qui l'utilisent ; personne ne traverse la chaussée. Alors je pense que c'est peut-être là un mauvais argument que celui qui a été avancé, à savoir que 35 marches c'est dissuasif.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** L'inconvénient de ce type de question dite interpellation, c'est qu'à la faveur du règlement Monsieur NACHIN nous pose là dix questions, vingt questions tout aussi différentes les unes que les autres et il faudrait sans doute y passer un après-midi pour approfondir tout cela et répondre point par point. Il est, en effet, passé de l'autoroute bisontine au chemin de fer entre Besançon et Devecey, avec les 35 marches de la passerelle qu'il est allé compter, sans se rendre compte évidemment que pour le boulevard Diderot, il s'agit simplement d'une dénivellation entre un niveau d'une école importante et puis un niveau plus bas, alors que dans le cas d'une passerelle qui passe ici, il y a 35 d'un côté et 35 de l'autre. C'est plus dissuasif de monter 35 et puis de redescendre 35. Dans ce genre de question, je ne peux pas répondre à tout. Je voudrais simplement pour information de nos collègues, dire ce qui a été fait depuis nos dernières discussions en matière de sécurité routière, et noter en particulier qu'en mars 1990, donc il y a six mois, nous avons signé avec l'État un programme local de sécurité routière, pour lancer un certain nombre d'actions dont certaines l'ont déjà été en 1990. Deuxièmement, nous avons mis en place une cellule de sécurité routière qui a travaillé depuis six mois, qui a établi des bilans et a fait des propositions.

Sur ces bilans tels qu'ils ont été présentés partiellement tout à l'heure par NACHIN, c'est vrai qu'on a constaté, déjà en 1988, une augmentation des accidents corporels, que dans les huit premiers mois il y a encore une augmentation notamment du nombre de blessés légers. Par contre, et c'est intéressant à souligner, le nombre de blessés graves, le nombre de tués a diminué pendant ces huit mois. Par ailleurs, en conformité avec l'action menée par la Préfecture, nous avons, c'est vrai, participé à cette campagne, «Roule tout doux dans le Doubs» avec le Département du Doubs. Cela n'a pas coûté les yeux de la tête mais nous avons ponctuellement mis en place des actions en relation avec l'État pour limiter la vitesse, pour le port de ceinture de sécurité, pour les risques d'alcool, pour la sécurité des piétons. Donc un certain nombre d'informations, de communications, d'actions de prévention ont été mises en place et tout cela est à ajouter quand même à l'action de la Ville d'une façon globale.

Enfin, nous avons mis un certain crédit à la disposition de la délégation de Bernard RÉGNIER pour que ses services commencent des aménagements. Vous avez pu en voir la preuve aux abords des établissements scolaires, dans les quartiers, sur la rue de Dole, etc. On a consacré quelques millions, pour, dans des points sensibles, essayer d'améliorer les choses. C'est un programme de travaux que nous avons réalisé, que nous allons poursuivre, ce qui fait qu'avec des campagnes de sensibilisation et d'éducation, une cellule qui réfléchit et des actions ponctuelles importante et parfois d'envergure, je crois que nous réalisons ce que doit faire une ville, c'est-à-dire essayer d'améliorer les choses en matière de sécurité routière. Alors reste c'est vrai la limitation de la vitesse, j'ai demandé aussi à cette cellule, à la commission de travailler sur toute l'agglomération d'ailleurs, à la possibilité d'un 50 km/h, c'est une vitesse qui pourra ne pas être uniforme. On peut peut-être différencier les choses, en tout cas on y réfléchit. Personnellement je suis d'accord pour limiter la vitesse à condition qu'on ait suffisamment de police à notre disposition pour que cela soit respecté car on ne respecte même pas les 60 km/h, ni les 90 km/h dans certains secteurs, donc il y a je crois toute une réflexion à mener. C'est vrai que Strasbourg est en pointe, on y a mis les forces qu'il fallait ; à Bordeaux également, mais on ne peut pas être en pointe partout.

En conclusion, je pense qu'en matière de circulation et de sécurité routière, sans rejoindre totalement les propositions faites par certains d'entre vous, nous avançons très positivement, très concrètement. Nous continuerons de le faire et nous verrons ce que cela donnera dans une prochaine question que ne manquera pas de nous poser l'un d'entre vous sur ce sujet sérieux, sur lequel la commission, les élus et les services réfléchissent, proposent et réalisent. Quant aux pistes cyclables, elles sont toujours à l'étude.

Dont acte.